

« *Exaspération !* ». C'est par ce mot que Jean-Pierre Sueur a commencé son intervention par laquelle il a, dix minutes durant, soutenu avec force la proposition de loi renforçant la lutte contre les rodéos motorisés. « Exaspération, - a-t-il dit - de nombre de nos concitoyens, dont nous ont fait part beaucoup de maires dont - dans le Loiret - Fleury-les-Aubrais et Sully-sur-Loire, et qui est liée à la fois au danger pour la sécurité publique et aux fortes nuisances sonores induites par ces rodéos motorisés.

Il a souligné que cette proposition de loi présentait l'avantage de définir précisément ce phénomène dans la loi. Il a ajouté qu'elle accroissait les peines applicables et donnait aux juges la possibilité de décider d'une gamme de sanctions adaptées, incluant la confiscation du véhicule.

Jean-Pierre Sueur a insisté sur la nécessité de pouvoir recourir à la vidéo pour établir les faits, sur l'importance de la prévention et sur la nécessité de donner aux personnels de la police et de la gendarmerie les moyens d'appliquer effectivement la loi.

Le texte ayant été adopté dans les mêmes termes par le Sénat et l'Assemblée Nationale, il est définitivement adopté et sera prochainement promulgué.

>> [Le texte intégral de son intervention](#)

>> [La République du Centre du 26 juillet](#)